

# NOTRE DEMANDE, LA JUSTICE SOCIALE



© COME SITTLER/REA

Répondre aux revendications  
et non faire payer la crise aux  
travailleurs (p. 4 à 7)

Pour l'hôpital, FO demande  
des créations de postes et  
la réouverture des lits (p. 9)

Rétrospective sur notre  
action syndicale, jamais  
confinée (p. 15 à 18)



p. 4 à 7

## //// ACTU (pages 4 à 7)

Notre demande : pour tous, la justice sociale

- Dépenses publiques : les idées du monde d'avant refont surface.
- Fonction publique : le gouvernement refuse une hausse générale des salaires.
- Comment le télétravail dans la fonction publique va réorganiser l'immobilier?
- Agirc-Arrco : le transfert du recouvrement des cotisations toujours contesté.
- Réforme de l'Assurance chômage : FO restera vigilante tout l'été.
- Retraites complémentaires : FO s'opposera à tout gel des pensions.

## //// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 8 à 13)

- Adapei 72 : FO ne lâche rien.
- Groupama Antilles-Guyane : les salariés en grève après les propos racistes envers un employé et militant FO.
- Hôpital : FO demande des effectifs supplémentaires et la réouverture des lits.
- Chez Auchan, FO revendique une grille de salaires « décente ».
- Dachser : si la direction reste sourde, une nouvelle grève en septembre.
- Élections professionnelles : FO devient incontournable dans les secteurs de la pharmacie.
- Défense du secteur de l'énergie : FO appelle à poursuivre la mobilisation.
- Travail, emploi et formation professionnelle : l'exaspération des agents.
- Missions de service public de La Poste et d'Orange : FO exige un financement total et pérenne.

## //// DOSSIER (pages 15 à 18)

- L'action syndicale, toujours et sans éclipse.

## //// INTERNATIONAL (page 21)

- Droits des travailleurs : encore fort à faire!

## //// DROIT (page 23)

- Égalité de traitement.

## //// REPÈRES (page 24)

- Des chiffres utiles au quotidien.

## //// CONSOMMATION (page 25)

- Logements sociaux : il faut améliorer la qualité de leur construction.

## //// LOISIRS (pages 27 à 29)

- Des expositions à découvrir, des livres à savourer.

## //// HISTOIRE (page 30)

- Petite histoire des impôts.

## //// PORTRAIT (page 31)

- Didier Dorsy, l'engagement syndical pour un soutien total aux salariés.



p. 15 à 18



p. 31

**FO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Chiclet, C. Bouvier, M. Carlus, E. Hiesse.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : [vrigaut@force-ouvriere.fr](mailto:vrigaut@force-ouvriere.fr)  
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.  
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal juillet 2021.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

# CONGÉS ET DEVOIRS DE VACANCES SYNDICAUX

**L**a période des congés démarre, mais nous étions encore, le 6 juillet, reçus à l'Élysée par le président de la République, accompagné du Premier ministre, de la ministre du Travail et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Cette réunion avait pour objet initial un échange sur la situation sanitaire, économique et sociale.

Avec une question qui a fait intrusion récemment : celle de la vaccination

obligatoire en lien avec le risque d'une quatrième vague liée au variant Delta. Constants dans notre attitude, nous avons dit qu'il ne nous revenait pas de nous substituer aux pouvoirs publics en la matière. Les prescriptions d'ordre public en matière de santé relèvent de la responsabilité

du gouvernement, comme elles l'ont toujours été, y compris pour les autres vaccins. Ce qui nous importe est que les mesures nécessaires à une protection la plus efficace de la santé soient mises en œuvre. C'était vrai pour les masques, le gel, c'est vrai pour le vaccin qui est aujourd'hui, à l'évidence, le moyen de se protéger individuellement et collectivement. Il faut informer – notamment les publics les plus difficiles d'accès, éloignés des centres de vaccination, en situation de précarité –, expliquer et rassurer. Il faut créer un environnement favorable

en facilitant la vaccination sur le temps de travail pour les salariés, en ne leur opposant pas la journée de carence en cas d'arrêt maladie lié aux effets secondaires.

D'une manière plus générale, nous avons mis l'accent sur la protection des emplois et sur les salaires : rappelant la nécessité de mettre fin aux emplois confinés aux bas salaires, au temps partiel, aux contrats courts, que subissent plus souvent les femmes; mettant l'accent sur les processus

## **Réviser nos moyens d'agir pour préserver et améliorer le sort des salariés, des jeunes, des retraités et des demandeurs d'emploi.**

d'externalisation de nombreux services aux entreprises (accueil, sécurité, nettoyage-propreté...) et le recours à la sous-traitance en cascade, générateur d'insécurité socio-économique, au gré des renouvellements d'appels d'offre, et l'enfermement des salariés des prestataires sans perspective d'évolution professionnelle; rappelant l'impératif de lutter contre la financiarisation de l'économie déconnectée de l'économie réelle, et d'une évaluation sérieuse des aides publiques aux entreprises, qui devraient être systématiquement soumises à conditions et contrôlées.

Quand le ministre de l'Économie table sur l'épargne des ménages, il conforte de notre point de vue qu'augmenter les salaires ne s'oppose pas à l'emploi, sous réserve que dans le même temps on lutte effectivement contre les délocalisations et le moins-disant salarial et social.

Nous avons aussi mis l'accent sur le rôle des services publics quant à la lutte contre les inégalités et qu'il ne pouvait être compris que se poursuivent des fermetures de lits à l'hôpital, de classes dans les écoles, de bureaux de poste, de

services aux finances et dans les services de l'État.

Enfin, et bien sûr, puisque tournait depuis plusieurs jours le sujet des retraites, quand le président nous a dit que de son point de vue la question n'était pas tant « faut-il réformer? », mais « quand et comment? », nous avons répondu qu'en ce qui nous concerne, nous contestons

le bien-fondé même d'une réforme du système actuel des retraites, *a fortiori* pour en reculer l'âge sous quelque forme que ce soit. Tous ces jours derniers nous avons eu à expliquer que la priorité est celle de l'emploi et des salaires.

À FO, nos devoirs de vacances ne seront pas de mettre à bas le système des retraites, mais bien de réviser nos moyens d'agir si besoin contre toute tentative éventuelle en ce sens et en tout cas pour préserver et améliorer le sort des salariés, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes, retraités et demandeurs d'emploi!

# Notre demande : pour t

Un communiqué commun à quatre organisations de salariés, dont FO, le 1<sup>er</sup> juillet; une intersyndicale programmée le 30 août... Ces derniers éléments, parmi d'autres, sont révélateurs : les travailleurs redoutent un déploiement d'attaques contre leurs droits. Ce qui pourrait donner lieu à un appel à une mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève, prévient notamment FO. Alors que l'exécutif maintient ses réformes et évoque toujours aussi le projet sur les retraites, FO a rappelé le 6 juillet, lors de la rencontre tripartite à l'Élysée, que la priorité c'est l'emploi, les salaires, la justice sociale. Et en aucun cas de faire payer la crise aux travailleurs.

## Dépenses publiques : le surface

« **T**ous les voyants économiques sont au vert », se réjouissait le 2 juillet le ministre de l'Économie, confirmant le maintien à 5% de la prévision de croissance pour 2021, l'Insee prévoyant de son côté 6%. Mais derrière les annonces enjouées de ce début d'éclaircie économique, les travailleurs, toujours aux prises avec la crise sociale, distinguent des nuages qui ont de quoi inquiéter. Le gouvernement persiste ainsi à évoquer la « nécessité » d'une réforme des retraites, il indique aussi que le projet de loi de finances pour 2022 « traduira la sortie de la crise sanitaire, la normalisation de l'exercice budgétaire et la poursuite de l'action du gouvernement depuis le début du quinquennat ». Et tandis qu'avant la crise les dépenses publiques étaient pour le moins contraintes, le gouvernement prévoit déjà une trajectoire de dépenses limitées à 0,7% de hausse par an (hors plan de relance et mesures d'urgence) jusqu'en 2027. La Cour des comptes, quant à elle, se plaît à rappeler, dans un rapport publié fin

juin, que la clause dérogatoire générale de la règle européenne (seuil de 3 points de PIB pour les déficits publics et 60 points pour la dette) n'est que provisoire...

### Les domaines de réforme vus par la Cour des comptes

Or, assènent les « Sages », avant la crise, en France, « le déficit structurel [des finances publiques, NDLR] n'a pas été réduit », depuis dix ans « la dépense publique a été insuffisamment infléchie ». La Cour pointe un montant de prestations sociales en augmentation, notamment par « la dynamique des retraites, malgré le ralentissement permis par les réformes successives, et, pour une moindre part, des dépenses d'Assurance maladie ». Et de viser encore les dépenses de fonctionnement de la sphère publique qui « ont aussi augmenté significativement en part de PIB, bien que le poids des rémunérations ait légèrement reculé ». L'évolution de la masse salariale publique « a été

## Fonction publique : le gouvernement refuse une hausse générale des salaires

Aucune mesure générale sur les salaires pour les 5,5 millions d'agents publics n'a été annoncée par la ministre de la Fonction publique lors de la Conférence sur les perspectives salariales du 6 juillet. FO-Fonction publique s'en indignent, rappelant la « perte sèche de plus de 20% depuis 2000 » de ce point toujours gelé. Le gouvernement, qui refuse la demande unanime des syndicats d'une revalorisation des grilles indiciaires des catégories A, B et C, annonce des

mesures ciblant la catégorie C (1,2 million d'agents) et les contractuels.

### Pour FO, la participation de l'employeur à la PSC n'est pas un gain salarial

Tout cela relève de la « mystification », réagissait le 6 juillet le secrétaire général l'Union interfédérale FO, Christian Grolier, soulignant que les revalorisations annoncées (entre 40 et 100 euros

mensuels net) concernent différemment les agents selon leur avancée dans la carrière. Qui plus est, elles incluent les 15 euros mensuels (sur 2022-2023 et pour les seuls agents de l'État) au titre de la participation de l'employeur public à la protection sociale complémentaire (PSC). Et FO de rappeler que tous les ans, « des fonctionnaires se retrouvent rémunérés en dessous du Smic, obligeant le versement de l'indemnité différentielle ».

Valérie Forgeront

# tous, la justice sociale

## es idées du monde d'avant refont

globalement maîtrisée », se réjouit la Cour, se gardant d'évoquer les milliers de suppressions d'emplois publics et le gel des salaires. Selon elle, le redressement des finances publiques devra donc passer notamment par « l'amélioration générale de la qualité de la dépense publique, au bénéfice des dépenses jugées prioritaires et à l'efficacité démontrée ». Il y aurait donc des choix à faire. Plus largement, selon elle, cinq domaines seraient à solliciter pour des économies sur les dépenses publiques : le système des retraites, les dépenses d'Assurance maladie, la politique de l'emploi, les minima sociaux, les aides au logement... Par de nouvelles réformes qui dégraderaient encore les droits des travailleurs et leur feraient doublement payer la crise? FO a déjà dit son refus d'un tel axe.

Valérie Forgeront



© LAURENT GRANDGUILLOT/REA

## Comment le télétravail dans la fonction publique va réorganiser l'immobilier?

À première vue, que la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) publie un rapport sur « L'immobilier public de demain » n'a rien d'étrange. Mais qu'elle utilise ce thème pour évoquer l'organisation du travail dans la fonction publique, il y a de quoi tiquer. La DIE évoque ainsi « une conviction forte : les mutations à l'œuvre vont permettre de sortir des organisations où le management est très hiérarchique, et de passer d'une logique organigramme à une logique de métiers, de besoins, de postures de travail, beaucoup plus

adaptable et favorisant le bien-être des agents mais aussi l'efficacité ».

### « Optimiser l'affectation des surfaces mobilisées »

Après la crise Covid et notamment le premier confinement, « il est clair que le télétravail dans la fonction publique va réorganiser l'immobilier », souligne Philippe Soubirous, secrétaire fédéral de la Fédération générale des Fonctionnaires (FGF-FO). S'il est important d'éviter les jugements à l'emporte-pièce en affirmant que le télétra-

vail va servir d'excuse pour diminuer les espaces de bureaux, indique-t-il, « il est clair que cette nouvelle modalité du travail va réorganiser l'immobilier ». Le rapport préconise par ailleurs d'« optimiser l'affectation des surfaces mobilisées ». Ce qui renvoie notamment au télétravail, actuellement proposé sur la base du volontariat, et qui pourrait devenir la norme dans le futur. Le problème est donc, analyse le militant : « Est-ce que ça relèvera du choix ou de l'obligation? Il y a un risque que cette modalité devienne irréversible, ce contre quoi se battent les organisations syndicales. »

Chloé Bouvier

# Notre demande : pour t

## Retraites complémentaires : FO s'opposera à tout gel des pensions



© HAMILTON/REA

FO. « Si on gèle les pensions, on casse l'accord de 2019 qui imposait de maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle FO avait signé l'ANI », poursuit-il.

La confédération propose une voie intermédiaire : isoler dans les comptes la « non-recette Covid » et l'amortir à plus long terme, rappelle Michel Beaugas. « Même si le Medef veut aller vite, indique Michel Beaugas, on attend et on ne change rien, d'autant que la croissance va repartir. Il n'y a pas d'urgence à modifier les paramètres à la va-vite, sans réfléchir aux conséquences pour les salariés et les retraités. » Lors des deux prochaines réunions, programmées les 13 et 21 juillet, les discussions risquent d'être difficiles.

Clarisse Josselin

Les interlocuteurs sociaux ont ouvert le 21 juin une négociation sur l'équilibre financier du régime de retraites complémentaires Agirc-Arrco. Le conseil d'administration les avait alertés en octobre dernier d'une baisse des réserves de la caisse du fait de la crise sanitaire. La « règle d'or » – toujours disposer d'au moins six mois de réserves sur quinze ans – serait ainsi menacée.

« Il n'y a pas péril en la demeure, tempore Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé des retraites et chef de file de la délégation FO. Aujourd'hui on a encore huit mois de réserves. Selon l'hypothèse la plus probable, on passerait sous les six mois en 2030. »

Cette première séance a permis d'établir le calendrier des discussions et de dres-

ser un état des lieux. Pour 2020, le déficit atteint 5,3 milliards d'euros. Le régime a perdu 4 milliards d'euros l'an dernier en raison d'une baisse des cotisations, due essentiellement au recours massif à l'activité partielle.

### « Isoler la non-recette Covid »

« Il y a trois leviers possibles pour rééquilibrer les comptes », résume Michel Beaugas. Le premier consiste à augmenter les cotisations. Une hypothèse rejetée par FO, alors que le prix d'achat du point est augmenté de 27% de frais (taux d'appel). Le second levier, agir sur le montant des pensions, a le soutien du patronat. Mais c'est tout aussi inenvisageable pour

## Retraite com recouvrement

L'« ajustement » de calendrier est dû au contexte de crise sanitaire, annonçait le 17 juin dernier le ministre chargé des Comptes publics, Olivier Dussopt. Le report d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, du transfert du recouvrement des cotisations de retraite complémentaire Agirc-Arrco des salariés et cadres du secteur privé vers le réseau des Urssaf (ex-Accoss) constitue un soulagement mais cela ne résout pas tout, loin de là. La réforme prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2020 (article 18) est maintenue, portant toujours les mêmes menaces, et sans même parler

# tous, la justice sociale

## Réforme de l'Assurance chômage : FO restera vigilante tout l'été

Le gouvernement a pris acte de la suspension par le Conseil d'État du durcissement des règles de calcul de l'indemnisation des demandeurs d'emploi qu'il entendait appliquer au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Un décret paru fin juin prolonge jusqu'à fin septembre les règles issues de la convention de 2017.

### L'exécutif s'entête

Si les autres volets de la réforme ont bien été lancés au 1<sup>er</sup> juillet (bonus-malus sur les cotisations patronales, dégressivité de l'indemnisation des plus hauts salaires et durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation), ils sont soumis à une période d'observation ou un retour à une meilleure conjoncture et ne devraient pas produire d'effets avant 2022.

La haute juridiction, qui avait été saisie par FO et d'autres confédérations syndicales, a désormais plusieurs mois pour étudier le recours sur le fond. Sans attendre la décision de justice, l'exécutif affiche toujours sa volonté d'une mise en œuvre « rapide » de la réforme. « Le gouvernement va s'entêter et tenter de faire un coup tordu sur le sujet cet été, nous sommes très vigilants, nous serons en veille tout l'été », prévient Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. FO continue d'exiger l'abandon définitif de la réforme.

Le gouvernement pourrait être tenté d'aller plaider sa cause devant le juge en invoquant des éléments nouveaux sur le dynamisme économique du pays. Il pourrait aussi prendre un nouveau décret pour contourner la décision du Conseil d'État.

Dans ce cas, FO n'hésitera pas à l'attaquer encore en justice. Le combat est loin d'être terminé.

C. J.

© MARTA NASCIMENTO/REA



## Complémentaire : la réforme du montant des cotisations toujours contestée

de celle, planant toujours, d'unification du recouvrement des prélèvements fiscaux et sociaux.

### Les salariés des caisses inquiets pour leurs emplois

Dès le lancement de ce projet de transfert, coïncidant avec la présentation de la réforme de régime universel à points, FO avait dit son opposition. « Il est pour nous la première étape de la mise en place de la réforme vers un système universel. » Or, FO « se veut le défenseur de la gestion paritaire et surtout le garant des intérêts matériels et

moraux de près de 18 millions de salariés du privé ».

En juin dernier, Olivier Dussopt vantait « l'unification » du recouvrement comme « un puissant levier de simplification pour les entreprises (elles auront à terme un unique interlocuteur public en la matière) », ou encore « de gains d'efficacité pour la sphère publique », ce qui place de fait la réforme sur le registre d'un rendement recherché des dépenses publiques... Les professionnels concernés par ce transfert du recouvrement ne cessent eux d'alerter d'un risque de bugs technologiques. FO ajoute la crainte d'un risque social

majeur. Contestant cette « première étape vers la constitution d'une caisse de retraite unique », le secteur FO de la branche des caisses de retraite (FEC-FO) récuse cette réforme qui « laisse les salariés de ces services sans emploi, avec soit un transfert vers l'Acoss, soit une proposition de poste pas forcément dans le même bassin d'emploi ». Jusqu'à 2 000 salariés seraient impactés et sans pour l'instant de fiabilisation des droits, s'indigne la FEC-FO. Une commission sur ce sujet se tenait à l'Agirc-Arrco le 6 juillet.

Valérie Forgeront



# Adapei 72 : FO ne lâche rien

**En grève tournante depuis janvier à l'appel de FO notamment, les salariés de cette association d'aide aux personnes en situation de handicap ont manifesté de nouveau le 18 juin pour défendre leurs conditions de travail.**

**L**e bras de fer se poursuit à l'Adapei 72. Six mois après le lancement de grèves tournantes, la détermination des salariés à défendre leurs conditions de travail, menacées par la révision de l'accord sur le temps de travail, reste inchangée. Le 18 juin, à l'appel de l'intersyndicale comprenant FO, 150 salariés de cette association d'aide aux personnes en situation de handicap ont manifesté au Mans (Sarthe) devant le siège, cette fois avec deux collectifs de parents d'usagers.

« Nous refusons d'entrer en négociations tant que nous n'aurons pas la réalité des chiffres. Notre mobilisation a levé plusieurs lièvres sur la gestion de l'association. La direction doit apporter des réponses aux salariés, aux collectifs de parents d'usagers, aux autorités de tutelle », martèle Alain Billeau, délégué FO.

**« Ce qui est en jeu, c'est la qualité de l'accompagnement »**

À l'origine du conflit, la décision de la direction de revoir l'accord sur le temps de travail en vigueur depuis 1999, dont quinze jours de congés trimestriels accordés aux 500 salariés travaillant au pôle adulte (sur un effectif total de 1300 salariés). La direction motive ce choix par un déficit « de 100 000 à 400 000 euros ». Sauf que, rappelle Alain Billeau, « cela n'a jamais été annoncé en comité social et économique (CSE).

À notre connaissance, les budgets publics, ceux du conseil départemental et de l'Agence régionale de santé (ARS), ont été maintenus ».

Et il y a la manière de procéder : après avoir tenté de faire passer cette révision lors des NAO (en ne dévoilant que 20% de son projet), la direction a dénoncé l'accord en février, « en informant les représentants du personnel au détour de questions diverses en fin de CSE » ! Action judiciaire interrogeant la légalité de cette dénonciation, droit d'alerte économique, droit d'alerte sur les risques psychosociaux : depuis, le CSE multiplie les actions. « Nous ne lâcherons rien. Ce qui est en jeu, c'est la qualité de l'accompagnement. Ces quinze jours de congés trimestriels permettent aux salariés de se ressourcer. Ils sont leur unique avantage », poursuit le militant FO. L'ARS, qui a reçu l'intersyndicale le 18 juin, a décidé de se rapprocher du conseil départemental et de convoquer la direction de l'Adapei 72.

Élie Hiesse

# Groupama Antilles-Guyane : les salariés en grève après des propos racistes envers un employé et militant FO

**« Ferme ta gueule, sale nègre... »** Tels sont les propos qu'aurait tenus un cadre de la direction de la caisse régionale Groupama Antilles-Guyane à un salarié et mili-

tant FO. Pascal Alingery, délégué syndical dans le groupe mutualiste à Fort-de-France, a été informé le 16 juin au soir d'une scène houleuse entre un de ses collègues, administrateur FO, et un cadre de l'entreprise. Il a immédiatement déclenché une réunion du CSE.

**Toutes les revendications sont acceptées**

« Nous avons décidé d'agir tout de suite, indique le délégué syndical. Nous sommes un groupe international et nous sommes amenés à travailler avec des personnes de toutes origines et tous horizons, ces propos racistes sont tout simplement inacceptables. »

Un mouvement de grève est alors amorcé et le préavis déposé le soir même. La totalité des 230 salariés de Groupama Antilles-Guyane ont cessé le travail du 17 au 21 juin en soutien au salarié invectivé.

« Notre première revendication était l'éviction du cadre ayant proféré ces propos, poursuit-il. Nous souhaitons également que Groupama condamne fermement les paroles du salarié et qu'une plainte soit déposée. » Toutes les revendications ont été acceptées par la direction le 21 juin, ce que souligne Frédéric Le Griel, responsable national FO au sein du groupe.

Maud Carlus



© LAURENT CERINO/REA

# Hôpital : FO demande des effectifs supplémentaires et la réouverture des lits

Pour améliorer les conditions de travail des hospitaliers ainsi que la prise en charge des patients, FO demande des créations de postes, la réouverture des lits et l'arrêt de la politique du « toujours plus avec encore moins ».

Il s'agit de pouvoir « débiter une seconde phase du Ségur », soulignait Didier Birig, le secrétaire général de la fédération SPS-FO, le 21 juin lors d'une conférence de presse réunissant des syndicats de la branche FO-Santé et en présence du secrétaire général de la confédération, Yves Veyrier. La fédération demande l'amélioration des conditions de travail à l'hôpital, ce qui passe par l'apport d'effectifs supplémentaires, ainsi que l'arrêt des fermetures de lits et la réouverture de ceux nécessaires aux besoins de la population. FO revendique ainsi la création, « dans un premier temps », de 15 000 postes d'agents et que l'accent soit mis aussi sur l'augmentation des effectifs en formation initiale (infirmières, aides-soignants, médecins). Le Ségur avait promis 7 500 créations de postes et le financement de 7 500 autres non pourvus, mais pour l'instant, s'insurge Didier Birig, « on n'a aucun retour [du ministère, NDLR] ! ». Cherchant par ailleurs à « objectiver » la situation sur la suppression de lits, la fédération a étudié les informations de terrain venant de ses syndicats. Au final, un chiffre s'affiche et en dit long à lui seul : quelque 1 800 lits ont été fermés ou supprimés en quinze mois, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 mars 2021. Un chiffre « forcément



Le 24 juin, les hospitaliers FO étaient devant le ministère de la Santé.

sous-estimé » et qui regroupe les suppressions, relevant d'une décision politique, et les fermetures de lits, en lien avec le manque d'effectifs.

## Rompre avec la vision essentiellement comptable

« En pleine pandémie on continue à supprimer l'offre de soins, on continue les orientations de Ma Santé 2022 », s'indigne la SPS-FO, fustigeant les contre-réformes lancées depuis des années. En région parisienne, acquiesce Jean-Emmanuel Cabo (syndicat FO-AP-HP), « l'AP-HP utilise la pandémie, le manque de personnels et la réorganisation des horaires [par cycle de travail de douze heures, NDLR] pour continuer à fusionner les services, à fermer des lits ». Et cela par centaines. L'ambulateur ne peut être une solution pour tous les malades, insiste Marie-Paule Lemonnier pour le syndicat FO des médecins hospitaliers (SNMH-FO). Lorsqu'un lit manque, rappelle-t-elle, il y a la menace d'un « tri » de malades et

de déprogrammation d'actes. La fédération SPS-FO demande donc au ministère de la Santé « la création d'un groupe de travail » afin de connaître réellement les capacités hospitalières en lits et en effectifs sur le territoire. « Il faut donner des perspectives aux agents sinon la grogne va s'aggraver », martèle Didier Birig, indiquant que si l'attractivité des carrières hospitalières passe par l'amélioration des salaires, ce sur quoi s'est concentré le volet RH du Ségur signé par FO, elle passe aussi par les conditions de travail des agents. Il s'agit de dire au gouvernement « faites tout pour que les personnels qui sont en poste le restent et que l'on en forme d'autres ! », résume Philippe Guinard (cadres hospitaliers FO). La situation à l'hôpital nécessite de « réaliser un état des lieux contradictoire », souligne Yves Veyrier, mais plus largement, il faut rompre avec « l'approche financière » qui a prévalu jusque-là en matière de santé. La pandémie en a montré les conséquences désastreuses sur l'hôpital.

Valérie Forgeront



# Chez Auchan, FO revendique une grille de salaire « décente »

**Après des NAO que FO juge « décevantes », le refus de la direction d'accorder une prime Covid a mis le feu aux poudres. À l'appel du syndicat, les salariés se sont mobilisés le 18 juin pour leur pouvoir d'achat.**

**À** l'appel de FO, les salariés d'Auchan se sont mobilisés le 18 juin pour leur pouvoir d'achat et des conditions de travail améliorées. Après des NAO 2021 jugées par FO-Auchan « décevantes et déconnectées des attentes des salariés » (elles se sont conclues par une augmentation de 0,8% des salaires réels individuels), le refus d'accorder une prime Covid a mis le feu aux poudres.

**Première grève nationale initiée par FO depuis vingt ans**

« Ce refus intervient dans un contexte économique record pour Auchan, qui en 2020 a réalisé 466 millions d'euros

*de bénéfices. Il traduit un insupportable manque de reconnaissance de la direction envers les salariés de la deuxième ligne, qui n'ont pas ménagé leurs efforts malgré les risques sanitaires et la dégradation des conditions de travail en raison du non-remplacement des départs (2000 CDI ETP en 2020). Sans compter les 1400 emplois supprimés lors du plan social. L'importance de la mobilisation, effective dans 50% des magasins, traduit une colère généralisée »,* commente Arnaud Deekmer, délégué central FO pour l'UES Auchan Exploitation, regroupant ses hypermarchés et supermarchés (environ 33 000 salariés).



© SYLVIE HUMBERT/REA

Cette mobilisation est une victoire pour FO, troisième organisation, qui n'avait pas initié, seule, de grève nationale « depuis vingt ans ». La direction a d'ailleurs reçu ses représentants le 30 juin, sans revenir (encore) sur ses positions, au motif que les objectifs 2020 en matière d'Ebitda (bénéfices avant intérêts, impôts, etc.) n'avaient pas été atteints. « Elle a promis de prendre en compte, pour les NAO 2022, la réalité de la grille des salaires qui est rattrapée chaque année par le Smic. Et elle a débloqué 5 millions d'euros pour les conditions de travail. Mais pour FO, l'amélioration de la qualité de vie au travail passe par des embauches et la révision des projets en cours. Trop de salariés sont en souffrance », martèle Arnaud Deekmer. Problème, la révision des projets jugés « néfastes » (cadence/fréquence, parcours d'encaissement automatique, HR4You dématérialisant les RH) n'est pas au programme. Quarante pour cent des sections FO (leur consultation est toujours en cours) ont déjà voté pour une deuxième journée de mobilisation.

Élie Hiesse

## Dachser : si la direction reste sourde, une nouvelle grève en septembre

**L**e mécontentement est monté d'un cran lorsque la direction a refusé de verser la prime Covid, pour la deuxième année consécutive, explique Mickaël Richou, DS FO au sein de l'entreprise de transport logistique Dachser. Sur les sites de La Verrie (Vendée) et de Marcé (Maine-et-Loire) les salariés ont débrayé une journée le 21 juin à l'appel d'une intersyndicale comprenant FO. Cette grève avait lieu en amont de l'ouverture des NAO, prévue le 23 juin. La direction a décidé de les décaler au

8 juillet, prétextant « un climat actuel non serein ».

**Salaires, primes, heures sup'...**

En plus de la prime Macron, les salariés demandent une augmentation générale des salaires de 100 euros mensuels, le paiement des heures supplémentaires majorées de 25% dès la 36<sup>e</sup> heure ou le choix d'avoir un jour de repos. Ils revendiquent la mise en place d'une prime

d'assiduité de 40 euros mensuelle afin de faire face à la hausse de 4% de la mutuelle, ainsi qu'une prime de polyvalence de 50 euros pour tous. Enfin, ils demandent que la prime d'intéressement soit à nouveau versée, après sa suppression « décidée unilatéralement par l'employeur en 2021 ».

Si les salariés n'obtiennent pas satisfaction en juillet, à l'issue de ces négociations salariales, le syndicat FO envisage une grève plus dure dès septembre.

Maud Carlus

# Élections professionnelles : FO devient incontournable dans les secteurs de la pharmacie

**De l'industrie pharmaceutique aux laboratoires de biologie médicale, FO progresse dans la plupart des branches couvertes par la Fédération de la Pharmacie, des Cuirs et de l'Habillement, à l'issue de la dernière mesure de la représentativité syndicale dévoilée fin mai. Elle conforte ainsi sa première place dans la pharmacie d'officine.**

**A**vec 26,39% des suffrages exprimés à l'issue du dernier cycle des élections professionnelles, FO confirme et accentue sa première place dans la pharmacie d'officine. C'est deux points de plus que le score remporté sur le précédent cycle. « *Il ne s'agit encore que des données brutes, avec les poids relatifs de chaque organisation on devrait atteindre 29,67% selon nos estimations* », se félicite Jacques Techer, secrétaire général de la Fédération FO des métiers de la pharmacie, des laboratoires d'analyses et de biologie médicales, des cuirs et de l'habillement.



Jacques Techer et Sylvia Veitl.

C'est un score d'autant plus honorable que ce secteur, qui compte près de 100 000 salariés, est constitué à 90% de très petites entreprises (TPE). Dans ces structures de moins de dix salariés, les militants ne bénéficient pas d'heures de délégation et militent sur leur temps personnel.

Pour Olivier Clarhaut, secrétaire fédéral chargé de la pharmacie d'officine, cette victoire est « *le fruit du travail constant de tous les militants, tout au long de l'année* ». Il y voit également « *une motivation supplémentaire pour remplir, dans des conditions souvent difficiles, notre mission* ».

Jacques Techer se félicite des bons résultats remportés malgré la crise sanitaire qui a empêché les réunions sur le terrain. « *Si on est numéro un, c'est grâce aux militants dans les officines, à la fédération et à l'appui des militants dans les UD pour aller distribuer nos tracts et flyers* », ajoute-t-il.

## Objectif 20% de représentativité en 2025

Dans la branche de la répartition pharmaceutique, FO remporte 25,66% des voix. La fédération estime son poids relatif à 30,08% une fois les résultats consolidés. « *Là aussi, on peut signer seuls des accords* », se félicite Jacques Techer. Dans les laboratoires de biologie médicale, FO atteint 21,23%. « *On progresse de quatre points dans un secteur bouleversé par les regroupements*, souligne la secrétaire fédérale Sylvia Veitl. *Il n'y a plus que trois organisations représentatives contre cinq auparavant.* »

FO est en légère hausse dans l'industrie pharmaceutique, avec 13% des voix. « *C'est un secteur qui compte plus de 100 000 salariés, donc gagner un point représente beaucoup de voix* », poursuit



© F. BLANC

Sylvia Veitl. FO progresse aussi dans la production pharmaceutique et vétérinaire pour approcher les 10%.

Dans les cuirs et habillement, l'effet de la restructuration des branches se fait sentir. Le secteur de la maroquinerie a été élargi à la cordonnerie, à la ganterie et aux cuirs et peaux. FO, qui avait obtenu 29,07% en 2017, atteint aujourd'hui 19,31% des voix. FO gagne aussi en représentativité dans la couture parisienne avec 10,4% des voix.

Globalement, la fédération obtient une représentativité moyenne de 16,69%, contre 15,18% en 2017, avec des résultats provisoires qui peuvent encore s'améliorer.

L'organisation est représentative dans tous les secteurs sauf dans l'industrie de l'habillement. « *Dans quasiment toutes les branches couvertes par la fédération, on a un poids qui nous rend incontournables, on a du mal à avancer sans nous*, se félicite Jacques Techer. *Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas faire mieux. Pour le prochain cycle, la fédération fait sien l'objectif du CCN d'atteindre 20% de représentativité.* »

Clarisse Josselin



# Défense du secteur de l'énergie : FO appelle à poursuivre la mobilisation

**Dans le cadre d'une journée d'action pour la défense du secteur de l'énergie, la FNEM-FO a organisé le 29 juin sa première réunion d'information en ligne. Les élus FO, à l'issue d'une table ronde à laquelle participait Yves Veyrier, ont répondu aux questions du personnel.**

**D**ébatte au plus près des interrogations du personnel, maintenir la mobilisation, garder la proximité avec les salariés malgré la crise sanitaire... tel était l'objectif du premier « live info » organisé le 29 mai par la Fédération Énergie et Mines FNEM-FO et qui a été suivi par un millier d'internautes. Durant deux heures, quatre élus FO, ainsi que le secrétaire général

de la confédération Yves Veyrier, ont échangé sur les projets destructeurs qui pèsent sur EDF et la filière gazière. Le groupe EDF est menacé de scission en trois entités dans le cadre du projet Grand EDF (ex-Hercule). Quant à Engie, elle vient d'être coupée en deux avec la création fin juin d'une nouvelle entité dédiée aux services, rebaptisée Equans, et qui est amenée à être vendue ou introduite en Bourse. FO avait émis un avis défavorable à ce démantèlement.

## Tous les voyants sont au rouge

Alain André, secrétaire général de la FNEM-FO, a dénoncé les effets triplement négatifs de ces attaques, sur le plan social, sociétal et industriel. Chez EDF, la forte mobilisation du personnel, à l'appel d'une interfédérale à laquelle participe FO, a réussi à calmer les ardeurs du gouvernement sur le projet de démantèlement. Mais pour

Alain André, tous les voyants sont au rouge. Il a appelé à poursuivre la mobilisation dans les jours et semaines qui viennent.

Le 1<sup>er</sup> juillet, l'interfédérale a adressé un courrier au chef de l'État pour lui demander de renoncer à la « désintégration herculéenne d'EDF ». Elle y dénonce des « zones d'ombre », liées aux négociations avec la Commission européenne, et réclame « une concertation et un dialogue social exemplaires », et « un véritable débat démocratique avec la nation ».

FO revendique un retour aux valeurs du service public avec la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) intégré, au service des usagers et des citoyens. Le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, a assuré la FNEM-FO et les agents du soutien de la confédération dans leur combat. « La transition énergétique ne peut pas se faire au détriment des droits des salariés », a-t-il prévenu.

Clarisse Josselin

# Travail, emploi et formation professionnelle : l'exaspération des agents

**I**ls s'élèvent contre des réformes dont l'effet est notamment le recul des effectifs, ce qui dégrade davantage encore leurs conditions de travail. Des agents de l'administration du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion organisaient un rassemblement devant le ministère le 22 juin à l'appel d'une intersyndicale comprenant FO. « Nous en sommes à la quatrième réforme en dix ans. Et chaque fois nous perdons des effectifs. Les autres années nous perdions en moyenne 2,5% du personnel,

cette année c'est 4% », indique Vadim Hosejka, secrétaire général de FO-TEFP (Travail, emploi et formation professionnelle). Une diminution à laquelle n'est pas étrangère l'actuelle réforme OTE (Organisation territoriale de l'État) qui, entre autres, fusionne des services.

## Premiers effets de la mobilisation

« Nous vivons des départs massifs à la retraite, mais on nous demande de

ne pas remplacer ces postes. » Conséquence, la charge de travail augmente pour ceux qui restent. « C'est l'usager qui va finir par en pâtir », martèle le militant. Une délégation syndicale a été reçue et a obtenu plusieurs avancées, notamment la promesse que la DRH traiterait les dossiers bloqués des agents sans affectation de poste à la suite de la réforme. Les grilles de salaires des inspecteurs du travail devraient quant à elles être réévaluées d'ici à fin 2021.

Maud Carlus

# Missions de service public de La Poste et d'Orange : FO exige un financement total et pérenne



© FRANCOIS HENRY/REA

**Pour le service universel postal comme pour l'ensemble des missions de service public confiées à La Poste mais aussi à Orange, l'État doit assumer ses responsabilités martèle FO-Com.**

**M**algré les attaques, dont les réformes imposées depuis des années, La Poste et Orange continuent d'assumer des missions de service public « indispensables à la vie de la nation », insistait le 17 juin à Nancy Christine Besseyre, la secrétaire générale de FO-Com, lors du congrès de la Fédération générale FO des Fonctionnaires (FGF-FO). Si La Poste compte 32% de fonctionnaires et Orange 30%, si « les deux entreprises se sont petit à petit éloignées des administrations et des entreprises de la fonction publique », ou encore si elles se voient imposer « des règles de droit privé de plus en plus nombreuses et des politiques le plus souvent uniquement comptables »,

elles assurent contre vents et marées des missions essentielles à collectivité. La crise sanitaire l'a largement démontré, rappelle Christine Besseyre. Face aux besoins, La Poste a dû notamment procéder « à la réouverture progressive des bureaux. (...) Il fallait assurer le versement des prestations sociales, la livraison des colis, il fallait remettre de la proximité et du lien ». Leçon de la crise : « La Poste doit impérativement (...) veiller au juste financement » du service public. Ce qui renvoie au rôle de l'État qui, pour l'instant, laisse « s'accumuler le déficit de la mission de service universel postal/SUP, par nature non rentable. C'est plus d'un milliard par an qui ne sont pas financés », s'insurge FO-Com.

**Les dégâts d'une politique de « recherche du profit à court terme »**

Remis au ministre de l'Économie, le récent rapport de Jean Launay souligne les effets de la politique de « maîtrise des coûts » pratiquée par La Poste, soit notamment la réduction des effectifs avec moins 47000 personnes depuis

2013, ou encore les hausses de tarifs postaux pour les usagers. Le rapport préconise le soutien budgétaire et fiscal de l'État. Pour FO-Com il faut compenser « le coût réel de toutes les missions de service public que l'État confie à La Poste ». Distribution du courrier six jours sur sept, de la presse, accessibilité bancaire à tous... « Ces services publics ont un prix : c'est l'investissement républicain. » Et, martèle Christine Besseyre, « La Poste doit d'urgence rechercher des leviers de compensation externes, ailleurs que dans les poches des postiers! ». Quant à la panne le 2 juin concernant les numéros d'appel des services de secours, gérés par Orange, il faut en tirer des enseignements estime FO-Com. « Cette panne met en cause les choix structurels de la direction d'Orange. Mais aussi ceux de l'État », actionnaire à 23% au sein d'Orange qui affiche un rendement de 8,65% pour ses dividendes versés aux actionnaires, soit l'un des plus élevés du CAC 40. Pour l'opérateur, la panne proviendrait d'une erreur commise chez un équipementier de réseau, soit un sous-traitant. « Cela renforce la position de FO-Com qui dénonce, depuis la privatisation de France Télécom, une politique de recherche du profit à court terme, qui se traduit par une énorme pression sur les coûts, la suppression massive d'emplois, la filialisation des activités et l'augmentation de la sous-traitance. » À titre d'exemple, en dix ans 70% des emplois de technicien n'ont pas été remplacés chez Orange, s'insurge la fédération. Pour FO-Com, à La Poste comme chez Orange, « l'État doit assumer ses responsabilités » et « réactiver les logiques de service public en octroyant à celui-ci les moyens indispensables ».

Valérie Forgeront

# LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



**BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : [sjuridique@force-ouvriere.f](mailto:sjuridique@force-ouvriere.f)**

## OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat : .....

Êtes-vous conseiller prud'hommes?  oui  non

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Signature :



# L'action syndicale, toujours et sans éclipse

**L'inFO militante jette un regard dans le rétroviseur en revenant sur quelques faits marquants de ces derniers mois, notamment au plan syndical.**

**L'occasion de mesurer la force de l'action revendicative de FO qui, en aucun cas confinée, a continué de s'exercer dans cette période de crise sanitaire et malgré les mesures de restriction.**

**Dans les entreprises, dans les branches, dans la fonction publique, à tous les niveaux de l'organisation les militants ont porté la voix de FO. Ils ont constamment défendu les intérêts des travailleurs, lesquels sont qui plus est aux prises avec des difficultés exacerbées par la crise sociale, notamment des difficultés relatives à l'emploi, aux salaires et aux conditions de travail. Ils n'ont eu de cesse de contrecarrer des projets, tant patronaux qu'émanant du gouvernement, conduisant à détériorer les droits des salariés. Flash-back.**



© ALEXANDRA BREZNAVY/REA

## CRISE SANITAIRE

### L'activité partielle prolongée mais à la baisse

Pour amortir l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi, l'exécutif a prolongé à plusieurs reprises les mesures d'activité partielle, même si le mécanisme exceptionnel et massif mis en place a perdu de son ampleur depuis septembre 2020. Dans les secteurs les plus impactés, le taux de prise en charge de 70 % de la rémunération brute des salariés (plancher à 8,11 euros l'heure) est maintenu au moins jusqu'en novembre 2021. Dans les autres secteurs, FO dénonce la baisse du taux à 60 % au 1<sup>er</sup> juillet 2021 (plancher à 7,30 euros).

## HÔTELLERIE-RESTAURATION

### Droit d'opposition de FO à l'accord APLD

Face à la multiplication des PSE dans la branche HCR (900 000 salariés) depuis le début de la crise, la FGTA-FO a pris ses responsabilités. Constatant que l'accord de branche signé sur l'activité partielle de longue durée était dépourvu de garantie sur le maintien de l'emploi pour tous les salariés des entreprises,

ni n'interdisait le versement de dividendes, elle a fait valoir le 26 novembre 2020 (avec une autre organisation) son droit d'opposition à l'extension du texte. La mise en œuvre de l'APLD est passée par la négociation d'entreprise.

## ACCORD

### FO signe l'ANI sur la santé au travail

Après une âpre négociation, patronat et syndicats sont parvenus à un accord national interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail. Ce texte, axé sur le développement de la prévention primaire et la préservation du paritarisme, a été signé le 10 décembre 2020 par FO. Il a été transposé dans une proposition de loi adoptée mi-février par l'Assemblée nationale et examinée début juillet par le Sénat. Si FO se félicite de cette transposition, elle estime que le texte manque encore beaucoup d'ambition.

## INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE CIVILE

### FO limite la casse sociale

Avec 8 800 destructions d'emplois en Occitanie et en Aquitaine, l'industrie aéronautique civile a connu sa



# ujours et sans éclipse

« Nous avons montré notre volonté d'avancer sur ce dossier et nous sommes toujours dans les murs, mais la menace d'expulsion n'est pas levée », indiquait l'UD FO fin juin.



© IKA/XAVIER POPY/REA

## ESPIONNAGE DE SALARIÉS

### Ikea condamné

Ikea France et un ancien P-DG ont été condamnés le 15 juin par le tribunal correctionnel de Versailles respectivement à un million d'euros d'amende et à deux ans de prison avec sursis pour avoir espionné illégalement des salariés. Les délégués FO étaient particulièrement visés. Le syndicat FO avait saisi la justice en 2012 pour utilisation frauduleuse de données personnelles. La fédération FEC-FO se félicite que le géant de l'ameublement ait été reconnu coupable et attend toujours des excuses de la direction.



© F. BLANC

## HANDICAP

### Les AESH en lutte pour leur statut et leur salaire

Dégradation des conditions de travail, précarité d'emploi et de salaire... Les AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap), à 92,2 % des femmes, organisaient une journée de mobilisation le 8 avril pour exiger un véritable statut professionnel. En effet, elles exercent comme contractuelles de la fonction publique et vivent dans une grande précarité, avec des temps partiels subis (24 heures par semaine en moyenne). FO demande que ce temps de travail soit considéré comme un temps plein, payé 100 % et non pas à 60 % comme actuellement.

## ROYAUME-UNI

### Le phénomène du « virer puis réembaucher » inquiète

Dans le contexte du Brexit et de la crise sanitaire, de plus en plus d'employeurs britanniques font pression sur leurs salariés afin de les licencier et de les réembaucher à des conditions inférieures. Il s'agit du « fire and rehire » (« virer et réembaucher »), une pratique qui a tendance à se renforcer et que dénonce FO. Au moins treize groupes britanniques, dont British Airways, British Gas, ou encore les supermarchés Tesco, se sont livrés depuis ces derniers mois à ce procédé, qui vise à faire réaliser des économies à l'employeur et constitue une forme de chantage à l'emploi.

## FERROPEM

### Les salariés mobilisés contre un PSE

Depuis l'annonce le 29 mars dernier d'un PSE menaçant 352 emplois au sein de l'entreprise de chimie (groupe Ferroglobe) dans deux usines en Isère (les Clavaux à Livet-et-Gavet) et une en Savoie (Château-Feuillet à La Léchère), les salariés luttent pour le maintien des sites et de tous les emplois. « Nous payons le prix d'une mauvaise gestion

de la direction, alors que nous n'avons cessé de l'alerter depuis trois ans! », s'indignait Mourad Moussaoui, délégué central FO chez Ferropem. Le combat continue.

© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI/REA



## CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE

### Vers une nationalisation définitive?

Avec l'abandon le 27 janvier de la vente des Chantiers de l'Atlantique à l'italien Fincantieri, le « naufrage de ce fleuron industriel national est évité », se réjouissait FO-Métaux, rappelant qu'« une nationalisation définitive reste la solution la plus pérenne et sécurisée ». Depuis la faillite du coréen STX, le site (plus de 3300 salariés) est détenu à 84,3 % par l'État.

Ce 1<sup>er</sup> juillet, le gouvernement indiquait qu'« aujourd'hui », les Chantiers « ont un actionnaire solide qui n'a pas l'intention de céder sa place »... Ce que FO demande depuis 2017.

## RETRAITÉS

### Mobilisés pour leur pouvoir d'achat

Près d'un millier de retraités ont manifesté le 31 mars pour leur pouvoir d'achat dans plusieurs villes, dans le cadre d'une journée nationale à l'appel de neuf organisations dont l'UCR-FO. Parmi les 17 millions de retraités, 6 % sont pauvres dans la tranche d'âge 60-70 ans et 8 % chez les plus de 75 ans. « Un tiers des retraités français ont des revenus inférieurs à 1000 euros

# L'action syndicale, toujours et sans éclipse

*brut par mois, comment vivre avec ça ?* », soulignait Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des retraités Force Ouvrière (UCR-FO).

salariés, n'a été rehaussé que de 0,99 %, à 1 231 euros net par mois. FO revendique toujours un Smic à 1 480 euros net.

## AMAZON ÉTATS-UNIS

### La bataille pour la syndicalisation ne fait que commencer

Un entrepôt situé à Bessemer, dans l'Alabama, a organisé un scrutin inédit pour créer le premier syndicat au sein d'Amazon USA. Achevé le 9 avril, celui-ci n'a pas permis la victoire. Le syndicat national américain RWDSU a dénoncé le lobbying agressif du géant du e-commerce pour faire échouer ce vote, qui constitue cependant une avancée et pourrait ouvrir la voie à la syndicalisation dans de nombreuses entreprises outre-Atlantique. FO, de son côté, a fait part de sa solidarité syndicale et de son soutien à ses camarades américains.

## 183 EUROS

### Des mois de combat pour les oubliés du Ségur

Il faut une attribution des 183 euros



© DAVE SANDERS/THE NEW YORK TIMES-REDOUX-REA

pour tous et sans contrepartie (rapprochement des conventions collectives) revendiquent les salariés du social et médico-social, qui, depuis la signature du protocole Ségur de la santé en juillet 2020, ont multiplié les actions (tels les 8 décembre et 8 avril) pour exiger l'octroi du complément de traitement indiciaire à tous les professionnels de ces secteurs. Si, par l'action syndicale, notamment celle de FO, le gouvernement a reculé ces derniers mois, il reste encore des revendications à satisfaire.



PIXABAY

## BREXIT

### La crainte d'un moins-disant social

L'accord de libre-échange régissant les relations commerciales post-Brexit au 1<sup>er</sup> janvier 2021 a été signé *in extremis* le 24 décembre entre le gouvernement britannique et l'Union européenne. Un « *no deal* », porteur de dumping social, était redouté par les syndicats européens et la confédération britannique TUC, qui pointait le spectre d'une remise en cause des droits du travail. À l'annonce de la signature, elle indiquait : « *C'est mieux que rien mais pas de beaucoup (...) ce texte ne protégera pas les emplois et mettra en cause les droits acquis* ».

## SMIC

### Le coup d'austérité du 1<sup>er</sup> janvier

Aucun coup de pouce n'a été apporté au salaire minimum le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le gouvernement, lequel a suivi les traditionnelles préconisations d'austérité salariale émanant du comité d'experts économiques sur le Smic. Alors que l'exécutif attend que la consommation des ménages booste la relance de l'économie et qu'en mai dernier l'inflation affichait + 1,4 % sur un an, le Smic, qui concerne plus de 2,3 millions de

© F. BLANC



**NOUS AVONS TOUS**  
un rôle à jouer  
DANS LA DÉFENSE DE  
**NOS DROITS**



**REJOIGNEZ**  
**NOUS**

**FO**

[force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)

# NE LIVREZ PAS VOS DROITS



REJOIGNEZ



# Droits des travailleurs : encore fort à faire!

**Véhémence des employeurs, clivages persistants entre États concernant l'application des normes, non-respect des droits des travailleurs perdurant dans beaucoup de pays... Autant d'éléments mis en lumière par la 109<sup>e</sup> Conférence internationale du travail (CIT).**

La première phase de la 109<sup>e</sup> Conférence internationale du travail (CIT) s'est tenue en visioconférence et sur le thème « L'enjeu clé de la reprise post-pandémie Covid-19 » du 7 au 19 juin dernier (une seconde phase se tiendra du 25 novembre au 11 décembre). Au sein du groupe des travailleurs français (dont la présidence au sein du conseil d'administration du BIT revient pour trois ans à la CFDT), la secrétaire confédérale chargée du secteur international à la confédération, Marjorie Alexandre, a porté la voix de FO. Cette conférence (181 pays accrédités, 4467 participants dont 38,3% de femmes) était articulée pour sa première phase en trois commissions : réponses à apporter à la crise Covid et à son impact sur le monde du travail, protection sociale et application des normes sur le travail. Un « *appel mondial à l'action en vue d'une reprise centrée sur l'humain* » a été adopté. États membres de l'OIT, employeurs et organisations de travailleurs s'engagent à « *œuvrer à une reprise largement partagée et riche en emplois qui assure des possibilités de travail décent pour tous, au moyen de politiques nationales de l'emploi intégrées, reconnaissant le rôle important du secteur privé et du secteur public ainsi que de l'économie sociale et solidaire* ». Cet appel évoque un accès « *équitable* » et non « *universel* » aux soins et aux vaccins, ce que regrette FO

CC BY-NC-ND 2.0/ILO



Séance d'ouverture de la 109<sup>e</sup> Conférence internationale du travail, le 20 mai 2021.

qui aurait souhaité « *un texte plus fort* », et qui fustige par ailleurs l'attitude des employeurs refusant d'utiliser le terme de « *négociation collective* ». En matière de protection sociale, et alors que plus de 50% des travailleurs de la planète n'en disposent toujours pas, « *peu de progrès* » sont à noter en dix ans quant à l'amélioration des droits et l'accès à un système de protection sociale, déplore FO.

## Une bataille pour les travailleurs des plates-formes

La Commission de l'application des normes a mis quant à elle en lumière la persistance de non-respects des droits, ainsi à Hong Kong, en Biélorussie, en Colombie, au Cambodge, en Roumanie... Au cours de cette CIT encore, la « *virulence des employeurs, opposés à toute contrainte et qui durcissent leurs positions* », s'est particulièrement affirmée, s'indigne FO. Ils s'en prennent au droit de grève, acté par la convention

87 de l'OIT (liberté syndicale et protection du droit syndical). Ils critiquent la convention 98 (droit d'organisation et de négociation collective), considérant notamment que les travailleurs des plates-formes sont des indépendants et non des salariés. Sur ce sujet, « *c'est une bataille internationale qui s'ouvre* », insiste Marjorie Alexandre. La CIT a souligné entre autres aussi les attitudes toujours aussi divergentes des États vis-à-vis de l'application et du respect des normes. L'Union européenne (UE) montre elle « *une parole beaucoup plus forte, par exemple sur les droits de l'Homme, le droit de grève...* », se réjouit FO. Mais si nombre d'États hors UE se disent prêts à coopérer avec l'OIT, certains, telles la Chine ou la Biélorussie, « *remettent en cause les experts de l'OIT!* ». La CIT a adopté par ailleurs une résolution d'urgence, sur proposition du groupe des travailleurs, concernant le Myanmar/Birmanie, appelant les États à faire pression sur la junte afin que cessent les violences qui ont déjà fait plus de 800 morts dont des syndicalistes.

Valérie Forgeront





## Égalité de traitement

**Des éléments objectifs peuvent justifier une inégalité de traitement.**

**D**ans une affaire soumise à la Cour de cassation, une salariée licenciée demandait à ce que les juges reconnaissent une inégalité de traitement avec ses collègues de travail qui avaient la même classification et le même coefficient qu'elle, mais qui percevaient un salaire plus élevé bien qu'elles aient une ancienneté inférieure. Elle réclamait donc un rappel de salaires.

La cour d'appel avait rejeté sa demande aux différents motifs que les salariées en question avaient des diplômes de niveau supérieur, des responsabilités ponctuelles différentes et qu'elles étaient également maîtres d'apprentissage.

La salariée avait décidé de former un pourvoi en cassation fondé sur

le fait qu'elle avait une ancienneté plus importante que ses collègues et que la cour n'avait pas démontré en quoi les fonctions exercées par ses collègues compensaient cette ancienneté.

La Cour de cassation a finalement débouté la salariée :

*« La cour d'appel, qui a relevé que la salariée avait une ancienneté supérieure à celle de Mmes [B] et [G], a fait ressortir que ces dernières justifiaient par ailleurs de diplômes de niveaux supérieurs utiles à l'exercice de leurs fonctions de comptable, ainsi que de compétences en matière informatique, et qu'elles exerçaient, en outre, des fonctions de maître d'apprentissage. »*

Si des diplômes différents mais de niveaux équivalents ne peuvent justifier une différence de salaire pour un même

travail, des diplômes de niveaux différents ou attestant de connaissances particulières utiles à l'exercice du poste occupé suffisent à valider une inégalité de traitement.

Ainsi, le principe d'égalité de traitement n'interdit pas à l'employeur d'individualiser la rémunération des salariés si la différence est justifiée par des critères objectifs et pertinents, matériellement vérifiables et étrangers à toute discrimination.

Tel était le cas car l'employeur avait démontré que les salariées en question avaient des diplômes de niveaux supérieurs et qu'elles exerçaient certaines fonctions que la salariée n'exerçait pas.

En l'espèce, le travail n'était pas « égal »...

**Secteur juridique**

### CE QUE DIT LA LOI

La loi n'évoque l'égalité de traitement que dans certaines circonstances :

- en matière de discriminations (article L 132-1 du Code du travail);
- en matière d'égalité femmes-hommes (article L 3221-2 du Code du travail);
- en matière d'égalité entre les CDD et les CDI (article L 1242-14 et suivants du Code du travail).

Néanmoins, l'article L 1121-1 dispose :

*« Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »*

De tous ces articles, la Cour de cassation a dégagé un principe général : « À travail égal, salaire égal ».



# 8 Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

Si au 1<sup>er</sup> juillet certains changements ne sont pas en lien avec la crise sanitaire (passage du congé paternité à 25 jours fractionnables, caractère opposable du diagnostic de performance énergétique d'un logement...) d'autres le sont totalement. Parmi eux, la poursuite, mais avec une baisse à 72% du salaire net, de la prise en charge (par l'État et l'Unédic) du chômage partiel et son maintien à 84% jusqu'au 31 août dans les entreprises les plus touchées par la crise. Quant à l'augmentation de 9,96% des tarifs réglementés du gaz au 1<sup>er</sup> juillet, elle est due notamment à la forte hausse des prix du gaz sur le marché mondial dans le cadre de la « reprise économique », explique la Commission de régulation de l'énergie. Pour les ménages, la facture énergétique s'annonce salée.

V. F.

## SMIC SALAIRE

10,25 €

Le SMIC a augmenté de 0,99% au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le salaire brut horaire a ainsi progressé de 0,10 euro, passant de 10,15 euros à 10,25 euros.



## SÉCURITÉ SOCIALE

3428 €

Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3428 euros par mois pour 2021. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.



## ALLOCATIONS FAMILIALES

131,95 €

Pour 2 enfants à charge (plafond).

301 €

Pour 3 enfants à charge (plafond).

470,07 €

Pour 4 enfants à charge (plafond).

169,07 €

Par enfant en plus à charge.

65,98 €

Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



## CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+0,2%

juin 2021 (+0,3% en mai).

+1,5%

variation sur un an (+1,4% en mai).

En juin 2021, les prix à la consommation augmentent de 0,2% sur un mois et de 1,5% sur un an.

CSG  
CRDS

## COTISATIONS SOCIALES

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2021

9,2%

**CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

0,5%

**CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### SÉCURITÉ SOCIALE

6,90%

Assurance vieillesse.

0,40%

Assurance vieillesse déplafonnée.

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15%

Tranche 1.

8,64%

Tranche 2.

0,024%

Apec.

0,14%

CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

0,86%

Tranche 1.

1,08%

Tranche 2.



## FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> janvier 2021

4,686 € (brut) **Valeur du point.**

5623,23 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1447,98 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 309.

11,10%

**Retenue pour pension.**

9,2%

**CSG** 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5%

**RDS** 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

**RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)**

**Base de cotisation :** sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation :** 5% employeur et 5% fonctionnaire.

# Logements sociaux : il faut améliorer la qualité de leur construction

Les confinements ont révélé ce que l'AFOC avait déjà pointé comme association de locataires : la plupart des logements, urbains le plus souvent, y compris les plus récents, sont exigus, mal agencés, trop peu adaptés au télétravail et, en général, à la coexistence de leurs occupants.



Un rapport remis à la ministre du Logement (rapport de M. Lemas du 19 janvier 2021), présenté lors des troisièmes Assises nationales du logement et de la mixité urbaine, souligne cette réalité en donnant de nombreux exemples : logements jugés trop petits (la dimension d'un trois-pièces des années 1970 est passée en moyenne de 80 m<sup>2</sup> à 58 m<sup>2</sup> aujourd'hui), trop bas (la population a grandi en moyenne de 7 cm en soixante ans alors que les hauteurs sous plafond ont diminué de 27 cm...), pas assez ouverts vers l'extérieur, trop loin des transports en commun et des bassins d'emploi, mal agencés avec des surfaces fonctionnelles telles que cagibi, dressing, placards... réduites ou inexistantes.

Pour l'AFOC, la situation n'est pas satisfaisante. Il est nécessaire de construire des logements, sociaux ou non, qui soient adaptés aux besoins de vie de l'époque, privés comme professionnels, des nouveaux usages, et qui intègrent également les préoccupations environnementales prégnantes; autant celles qui permettent de se chauffer à moindre coût que celle d'évoluer dans un environnement extérieur aménagé en espaces verts.

## Une contrainte légale et réglementaire est nécessaire

Il convient donc de redéfinir ce que doit être un logement décent au sens donné par la loi de référence du 6 juillet 1989 en fonction de ces constats et de ces demandes. C'est donc bien une contrainte légale et réglementaire qui est nécessaire pour satisfaire à cette revendication et non l'élaboration d'un

simple référentiel de qualité du logement tel qu'il est proposé par le gouvernement en réaction à ce constat. Trop cher nous dira-t-on. Pas sûr s'il s'agit de comparer les surcoûts liés aux exigences de construction d'aujourd'hui par rapport à ceux nécessaires pour réparer les conséquences sociales des errements des politiques historiquement décidées de concentration humaine dans des ensembles immobiliers trop souvent éloignés de l'aspiration au « bien vivre ».

## Soldes d'été : quelques règles à connaître

Initialement prévus du 23 juin au 20 juillet 2021, les soldes d'été 2021 ont débuté finalement le mercredi 30 juin 2021 à 8h et se termineront le mardi 27 juillet 2021, la période légale de soldes étant désormais de quatre semaines. Les dates des soldes chez les acteurs du commerce en ligne sont alignées sur les dates des soldes nationales du commerce physique, quel que soit le lieu du siège de l'entreprise.

L'AFOC rappelle que les articles soldés doivent clairement afficher une réduction de prix et que les articles achetés en soldes bénéficient des mêmes garanties que les autres articles. L'annonce « ni repris ni échangé » ne dispense donc pas le vendeur d'échanger ou de rembourser l'article en cas de vice caché ou de non-conformité.



# TRAVAILLEURS SAISONNIERS

salaires, conditions de travail,  
contrats, repos,  
assurance chômage

vous avez des **DROITS,**  
faites-les  
**RESPECTER**

avec

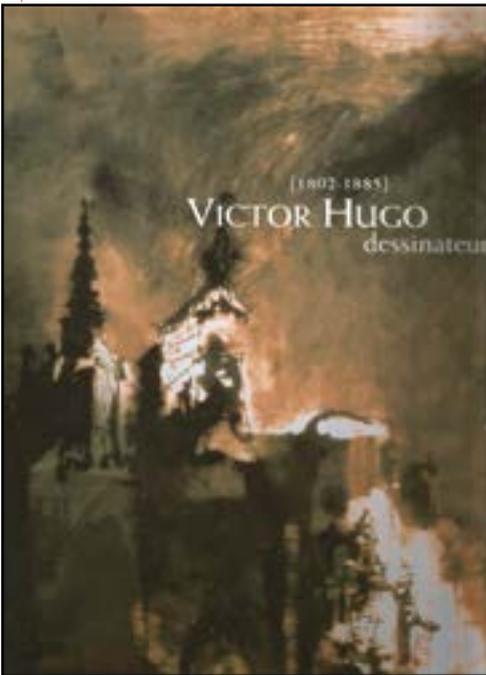
**FO**

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Événements culturels de saison

## Hugo dessinateur

On connaît le grand écrivain engagé, le chantre de la liberté, l'ennemi intime de Napoléon III, l'exilé, mais on ne connaît pas ou peu le Victor Hugo dessinateur. Hugo (1802-1885) se passionne rapidement pour le dessin, dès 1830. Il en a réalisé près de quatre mille. La maison de Victor Hugo, place des Vosges à Paris, présente l'exposition « Victor Hugo. Dessins. Dans l'intimité du génie » jusqu'au 21 novembre. Les dessins d'Hugo (au fusain très souvent) sont l'expression graphique de sa pensée poétique. Il y a beaucoup de représentations de la nature, des arbres en particulier.



Pour lui, il s'agissait sans doute d'une sorte de « récréation ». D'ailleurs il n'en a jamais fait commerce. Il dessinait pour lui et pour ses amis. Il n'en a jamais vendu ni fait d'expositions. Cependant, il a accepté que ses dessins passent par la gravure, qui accentue les noirs et les blancs, comme plus tard la photo en noir et blanc. Une façon de décliner les ombres et les lumières. Il a même accepté que certaines de ses gravures soient mises en vente, mais uniquement à des fins philanthropiques.



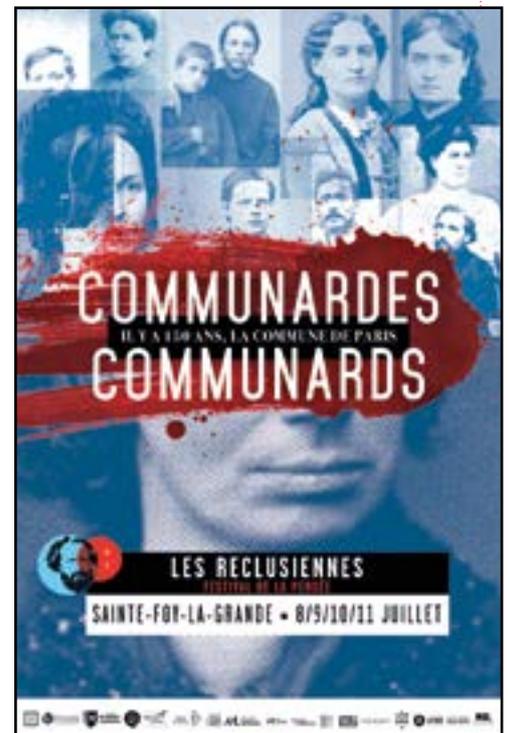
## Chagall à Metz

L'exposition « Chagall, le passeur de lumière » est présentée au Centre Pompidou-Metz jusqu'au 30 août. Marc Chagall n'était pas qu'un grand peintre. Il a aussi réalisé des vitraux. À la fin de sa vie, il déclarait : « *Un vitrail est une séparation transparente entre mon cœur et le cœur du monde. C'est quelque chose qui élève et exalte l'âme. C'est la perception de la lumière qui donne la vie.* » C'est dans les années 1950, de retour de son exil aux États-Unis durant la guerre, qu'il approche le travail du vitrail, d'autant qu'il faut restaurer des édifices endommagés par les bombardements. De confession juive, Chagall considère la Bible comme, écrit-il, « *la plus grande source de poésie de tous les temps* ». Il va donc s'atteler à conserver un aspect interreligieux avec la représentation essentiellement de figures de l'Ancien Testament et donc des références à la tradition juive. Cette exposition est conçue en partenariat avec le musée Marc Chagall de Nice où elle sera présentée en fin d'année. Elle était initialement programmée pour les 800 ans de la cathédrale de Metz, une célébration prévue en 2020.

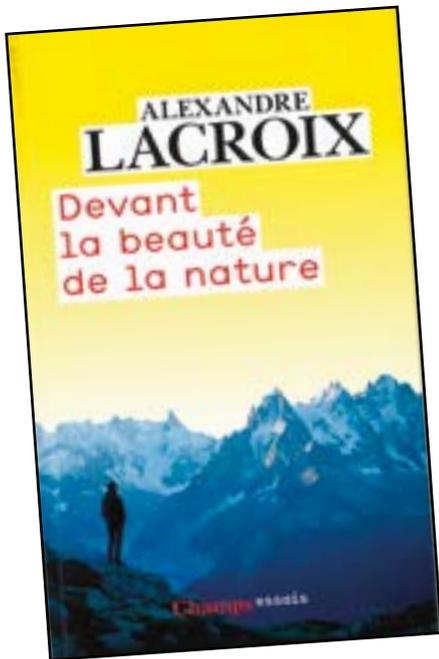
## Élisée Reclus et la Commune

Le grand géographe libertaire (1830-1905) est né à Sainte-Foy-la-Grande en Gironde, sur les bords de la Dor-

dogne. Depuis une trentaine d'années, des associations organisent chaque été « Les Reclusiennes ». Il s'agit de conférences, de débats avec des universitaires de renom, mais aussi des projections de films et des concerts. Cette année, bien sûr, Les Reclusiennes – du 8 au 11 juillet – sont dédiées à la Commune. En effet, le géographe fut un engagé volontaire dans la Garde nationale de Paris. Mais il fut arrêté dès le 4 avril à Châtillon. Emprisonné jusqu'en mars 1872, il s'exila en Suisse. Les Reclusiennes ont lieu à Sainte-Foy-la-Grande et abordent tous les sujets de la Commune : l'importance des femmes, les étrangers, les Communes en province, l'œuvre économique, sociale et politique. **Christophe Chiclet**



# Que lire cet été?



## **Devant la beauté de la nature**

Alexandre Lacroix  
Éditions Flammarion, 438 pages,  
11 euros

### **Une présence primordiale**

On a tous dans le cœur une image gravée du spectacle de la nature avec ce sentiment d'émerveillement ou ce frisson de peur. Mais pour quelle raison la nature produit-elle en nous autant de sensations, dans un monde pourtant hautement technologique?

L'auteur utilise son expérience personnelle et de nombreuses références littéraires pour introduire une réflexion philosophique sur notre rapport à la nature. La modernité aurait pu nous éloigner d'elle mais elle reste une force primaire qui nous dépasse, nous éblouit, nous effraie.

C'est une invitation au voyage philosophique, où la sensibilité devient une expérience métaphysique.

La nature nous ancre dans une temporalité, dans une réalité harmonieuse mais parfois chaotique. Cette confrontation avec l'absolu, avec la vérité d'une émotion, appelle à la contemplation et invite

à prêter attention à la vibration du monde pour en acquérir sa connaissance.

## **Diogène, l'homme chien**

Yan Marchand – Vincent Sorel  
Éditions Les petits Platons, 79 pages,  
9,90 euros

### **Cave canem**

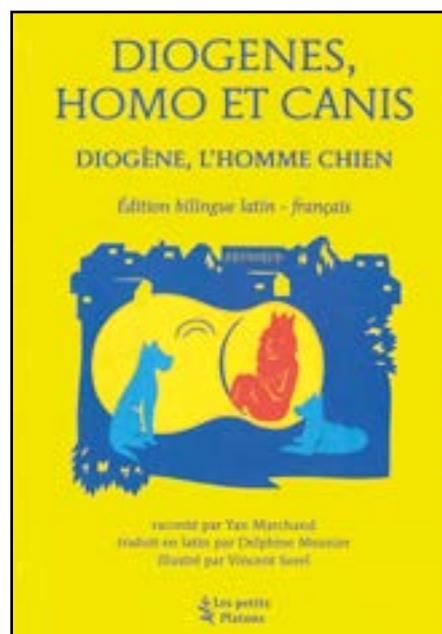
La particularité de Diogène dans la pensée grecque est d'avoir mis en application à la lettre ses principes philosophiques durant toute sa longue vie.

Ce qu'il prône : savoir se contenter du minimum, refuser la possession, celle des choses et celle des hommes, afin de redevenir soi-même, sans les masques que la société nous oblige à porter et atteindre ainsi la liberté et le bonheur.

Cet ouvrage est une double invitation au voyage, à la rencontre d'un homme qui dénote et à travers une langue morte, le latin.

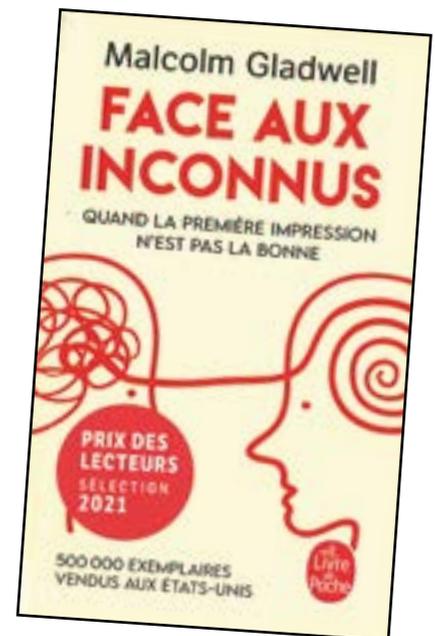
Moqueur, provocateur, voire subversif, Diogène offre sa vérité au monde, que cela plaise ou pas, cultive ironie et cynisme : l'Homme vrai et libre ne peut avoir ni Dieu ni maître.

Homme moderne avant l'heure, il admet la liberté sexuelle et l'égalité femme-



homme, remet en cause le sacré et les lois de la cité, refuse les armes et les richesses, préconise le retour à la nature et l'autosuffisance.

## **Face aux inconnus – Quand la première impression n'est pas la bonne**



Malcolm Gladwell  
Éditions Le Livre de poche,  
472 pages, 8,40 euros

### **Je te vois, pas si sûr!**

Dans quelle mesure est-il possible de cerner avec justesse un inconnu? Ce livre évoque les différentes stratégies de compréhension que nous mettons en place et les raisons de leur échec. Il utilise des cas concrets pour démontrer que même dans les milieux les mieux informés, il n'est pas toujours facile de faire la part des choses. Il met en avant la difficulté à décrypter l'autre: nos goûts, notre culture, nos expériences nous empêchent d'entrer facilement dans sa vérité : préjugés, stéréotypes déforment notre observation. Il faut donc se méfier de sa première impression. Nous sommes enclins à nous fier à la notion de concordance entre la réalité exposée et nos structures mentales et culturelles : on se laisse bernier par le rasoir d'Ockham.

Reste une dernière contradiction : nous nous pensons complexe alors que l'autre nous apparaît facile à juger. Pourtant, nous sommes bien à notre tour l'inconnu de l'autre...

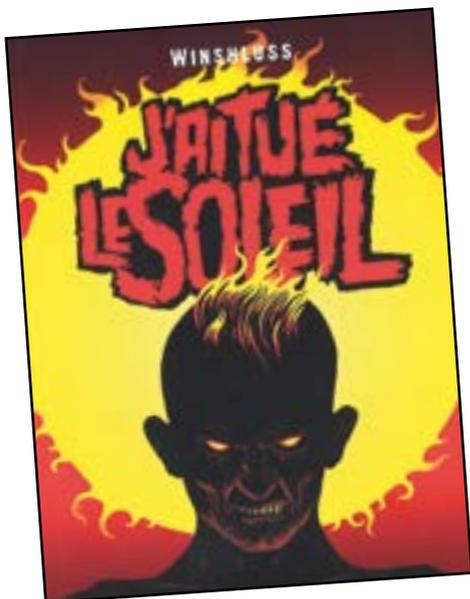
## J'ai tué le soleil

Winshluss

Éditions Gallimard, 200pages, 22 euros

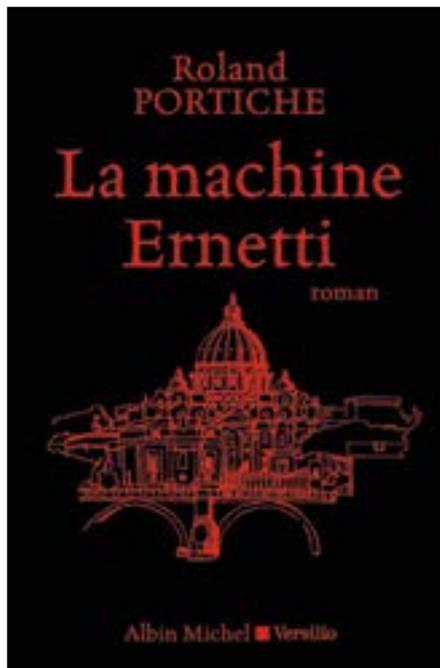
### Le soleil dans les yeux

Des planches en noir et blanc émaillées de quelques-unes en couleur, de longues pages sans texte puis une bruite d'informations, des images crues et sans fard d'une réalité tragique, une narration suspendue en trois temps (après, avant, maintenant), voici de façon lapidaire la présentation de cette BD post-apocalyptique. Page après page, on suit un homme dans sa quête de survie et de souvenir, découvrant avec lui ce que le monde est devenu et qui il est.



À travers l'ironie et l'humour noir, dans un graphisme au scalpel, l'auteur nous plonge dans un univers de fiction que la réalité a (presque) rattrapé et pose une question sur la nature humaine : est-on toujours celui qu'on est quand, autour de nous, tout a changé? La déviance est-elle toujours déviance quand les repères et les critères communs n'ont plus cours ou tout est-il écrit quoi qu'il arrive?

Bienvenue dans une plongée aux sources du mal.



## La machine Ernetti

Roland Portiche

Éditions Le Livre de poche, 529 pages, 8,70 euros

### Peut-on faire coexister certitude et foi?

De prime abord, mêler physique quantique et religion semble difficile : science et foi n'ont pas toujours fait bon ménage. Nous voici plongés dans l'Italie des années 1950. Au Vatican, Pie XII est sur le trône de saint Pierre et doit faire face à un constat indiscutable : la foi chrétienne n'est plus tout à fait ce qu'elle a pu être. Mais si on pouvait prouver l'existence de Dieu... À partir des recherches d'un physicien renommé, le pape charge un jeune prêtre de mener à terme le projet initié en construisant la machine qui en est l'aboutissement.

Basé sur une histoire vraie (des documents attestent qu'il y a bien une telle machine dans les sous-sols du Vatican), le livre extrapole sur les conséquences de son utilisation.

Révéler ce qui est caché n'est pas toujours une bonne chose. Les protagonistes de cette histoire vont en faire l'amère expérience.

## Un instant dans la vie de Léonard de Vinci – et autres histoires

Marianne Jaeglé

Éditions Gallimard, collection

L'Arpenteur, 202 pages, 19 euros

### Brèves de création

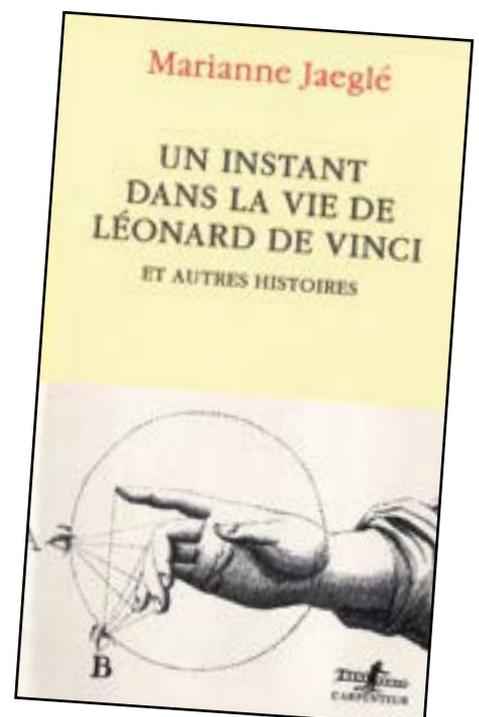
Comment crée-t-on? Quels sont les processus qui génèrent une œuvre artistique? C'est à cette question que l'ouvrage tente de répondre, de lever le voile sur cet instant magique qui matérialise une idée et la transcende.

À partir d'une histoire vraie, l'auteur met en scène ce moment remarquable, l'éclair de génie dans une décision prise, une révélation, une réflexion sur soi-même.

Vingt et un artistes sont mis en lumière, dans un temps, un espace, un épisode de vie, une discipline artistique, une émotion. Ce choix n'est pas anodin : c'est un hommage, une affaire intime entre eux et l'auteur. Car l'artiste révèle en nous l'émotion partagée qui brise notre solitude et donne du sens à nos vies.

Ce point d'orgue, cette bascule, c'est l'instant du sublime, le moment du possible, quand nous touchons du doigt cette autre réalité qui nous fait saisir les notions de beauté et d'éternité.

**Corinne Kefes**



# Petite histoire des impôts



**L'impôt apparaît avec l'émergence des États. Sous l'Ancien Régime, ils seront variés et particulièrement inégalitaires. Ils seront à l'origine de nombreuses révoltes paysannes, mais surtout une des causes de la Révolution de 1789.**

**D**ès le Moyen Âge, le petit peuple (90% de paysans) doit payer des impôts, à son seigneur, à son roi et en plus à son curé.

## L'impôt moderne

Ce n'est qu'en 1914 que l'impôt sur le revenu, avec un principe de progressivité, est adopté en France avec la déclaration des revenus. Il s'agit notamment de financer l'effort de guerre. Quant à la TVA, impôt proportionnel particulièrement injuste pour les classes modestes, elle est votée le 10 avril 1954. C'est la recette fiscale la plus importante, trois fois plus que l'impôt sur le revenu.

Les impôts royaux vont augmenter dès le XII<sup>e</sup> siècle, quand les Capétiens vont vouloir agrandir leur territoire par des guerres ou des mariages. Cela coûte cher. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, ils deviendront permanents et obligatoires : taille, aides, gabelle, dîme, champart.

La taille est un impôt direct qui apparaît dès le XI<sup>e</sup> siècle. La noblesse, le clergé et la bourgeoisie des villes en sont exonérés, comme certaines villes (Dieppe) et provinces (Bretagne). Elle devient annuelle et permanente en 1439 pour financer l'effort de guerre contre les Anglais. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la taille donnera naissance à d'autres impôts : la capitation, le dixième puis le vingtième. Sous Henri IV, la taille représente 60% des ressources du royaume, mais seulement 25% sous Louis XIV. Elle sera abolie en 1791.

En 1360 arrive l'« aide », un impôt que le vassal verse au seigneur pour obtenir le droit de ne pas faire de service militaire. Par la suite, différents types « d'aides » verront le jour et ces impôts indirects seront à payer tant au seigneur qu'au roi. Elles seront elles aussi supprimées par la Révolution.

## Le sel et le goupillon

La gabelle est un impôt sur le sel apparu en 1246. En effet, le sel est indispen-

sable pour conserver les aliments. C'est ainsi que les rois le taxent, engendrant une contrebande épique. Elle sera abolie le 1<sup>er</sup> décembre 1790, réinstaurée par Napoléon en 1806, partiellement réabolie en avril 1848 et totalement abolie seulement le 31 décembre 1945.

Quant à l'Église, dès le VI<sup>e</sup> siècle elle a instauré la dîme. Le croyant, fervent ou converti de force, devait payer en nature ou en argent 10% de ses revenus à sa paroisse. Les seigneurs ont alors copié les religieux en obligeant leurs paysans à payer une dîme seigneuriale, appelée le champart. Martin Luther, à l'origine du protestantisme, s'est révolté contre ces pratiques et a dénoncé la dîme. Nombre de paysans ont alors rejoint la Réforme, refusant la dîme mais aussi le champart. Cette multitude d'impôts a saigné une paysannerie qui était très dépendante des conditions climatiques. Quand les récoltes étaient mauvaises, la famine présente, et en plus les nobles et le clergé qui, sans travailler, prenaient vos maigres biens, il n'y avait que la révolte en réponse. D'où les jacqueries brutales, sauvages, terriblement réprimées. C'est la Révolution de 1789 qui fera table rase de ces impôts d'Ancien Régime.

Christophe Chiclet

Retrouvez les articles histoire sur : [www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale](http://www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale)

# Didier Dorsy, l'engagement syndical pour un soutien total aux salariés

**Didier Dorsy, 53 ans, travaille dans l'agroalimentaire, sur le site de La Chapelle-d'Andaine (Orne), en tant que chargeur-contrôleur au sein de la Société Normande de Volaille/SNV. Délégué syndical central FO depuis 2017, il œuvre sans relâche pour les droits des salariés de la branche.**

**S**a fibre syndicaliste, Didier en a pris conscience alors qu'il vivait un conflit avec son employeur, en 2004. « J'ai été convoqué à un entretien disciplinaire et j'ai demandé au délégué syndical de l'époque de m'accompagner », se souvient-il. Notant sa ténacité lors de l'entretien, le collègue syndiqué lui propose de rejoindre son organisation et Didier intègre aussitôt le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), dont il restera membre, et secrétaire, pendant plusieurs années, apprenant ainsi l'exercice syndical. « Nous avons vécu beaucoup de combats contre la direction, les conditions de travail dans l'agroalimentaire sont pénibles, notamment lors du transport d'animaux vivants, et il y a des réglementations à faire respecter pour protéger les salariés. » En 2016, alors qu'il est négociateur de branche, Didier croise la route d'un autre Didier, Didier Pieux, secrétaire fédéral à la FGTA-FO, qui lui propose de rencontrer des membres de la fédération, dont le secrétaire général Dejan Terglav. À l'issue de l'entretien, il est décidé. « Ils m'ont démontré que mes valeurs étaient plus proches de

celles de FO. Nous sommes libres et indépendants, ce qui n'est pas le cas dans mon ancien syndicat. À FO, jamais l'UD ou la fédération ne nous dictent notre ligne de conduite. »

**« Défendre nos acquis toujours menacés »**

Dès 2016, il adhère à FO. L'année suivante, lors des élections professionnelles, le syndicat obtient 35% des votes et prend la première place devant trois autres organisations. Deux ans plus tard, c'est 51% des voix que FO recueille cette fois sur le site de La Chapelle-d'Andaine, siège social de la SNV, qui emploie quelque 2000 salariés. Le travail syndical produit ses effets. Dernièrement, de nouvelles sections FO ont été créées, comme chez Rémi Ramon à Javron-les-Chapelles et Lassay-les-Châteaux en Mayenne, se félicite Didier Dorsy, nouveau coordinateur FO au sein du pôle volaille de LDC. Le militant, qui est aussi négociateur de branche pour la FGTA-FO, a un emploi du temps chargé. Il trouve cependant encore le temps, entre les combats militants au sein de l'agroalimentaire, d'assurer, comme depuis vingt ans, son activité de pompier volontaire. Et il y a encore beaucoup de combats à mener, sur les salaires notamment. « Ils sont généralement très bas. De nombreux salariés sont au Smic avec des conditions de travail difficiles », souligne le délégué syndical. La branche peine d'ailleurs à trouver du personnel, note-t-il. « Un autre combat est de protéger nos acquis sans cesse menacés, par exemple sur certains sites le retrait de la prime d'intéressement et de participation, cela malgré la distribution aux actionnaires de dividendes toujours importants dans le groupe LDC ». Bien d'autres éléments sont une source de



conflit, tel celui du respect des conventions collectives, qui peuvent varier d'un site à l'autre au gré des rachats. « Le groupe LDC, duquel nous relevons (l'un des leaders français et européens dans le secteur de la volaille), emploie entre 25 000 et 27 000 personnes, cela fait du monde à défendre et il faut être vigilant en permanence. On m'appelle tout le temps pour de nouvelles affaires », indique Didier Dorsy, inquiet d'une recrudescence de conflits dans sa branche.

Maud Carlus

# TRAVAILLEURS SAISONNIERS

salaires, conditions de travail,  
contrats, repos,  
assurance chômage

vous avez des **DROITS,**  
faites-les  
**RESPECTER**

avec



[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)